

Harcèlement scolaire : une préoccupation pour le rectorat

Entretien

David Marie, conseiller technique de la région académique Normandie, proviseur de vie scolaire.

Comment l'Éducation appréhende-t-elle le fléau du harcèlement scolaire ?

Dans le cadre des Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, chaque établissement s'est doté de ressources pour lutter contre le harcèlement. Des élèves médiateurs se sont portés volontaires pour détecter les situations problématiques et les relayer aux équipes pédagogiques. Des élèves ambassadeurs se proposent d'intervenir dans les établissements. Ainsi, les lycéens interviennent dans les collèges et les collégiens dans les écoles. Nous avons remarqué que les élèves sont plus consommateurs d'informations lorsqu'elles sont portées par leurs pairs.

Lorsque le cas de harcèlement est avéré, quels sont les moyens mis en place ?

La priorité, c'est d'instaurer le dialogue. Parfois, cette première phase suffit. Le harceleur prend conscience des conséquences de ses actes et y met un terme. Lorsque cela ne suffit pas, nous passons au niveau supérieur : la médiation. Il s'agit de réunir les parents, les élèves, les responsables éducatifs et de trouver ensemble une porte de sortie.

Notre académie est également précurseur de la méthode « préoccupation partagée », employée au Canada. Il s'agit d'un protocole qui prévoit des séries d'entretiens individuels, trois fois par semaine, entre les harceleurs et des professeurs, des conseillers d'éducatifs, des chefs d'établissements... Cette méthode mise sur l'empathie du harceleur, qui est invité à comprendre les souffrances de sa victime. Le taux de réussite est estimé à 82 %.

À quel moment des sanctions sont-elles appliquées ?

Lorsque la médiation n'a pas permis de régler le problème. Cela va de la punition scolaire à la sanction disciplinaire. Mais c'est toujours très complexe. Pour qu'une sanction porte ses fruits, il faut qu'elle soit comprise, or nous avons affaire à des citoyens en phase d'apprentissage de la vie. La solution la plus efficace est de repérer

les situations de harcèlement le plus tôt possible. Dès qu'une famille pense être concernée, elle doit prévenir le chef d'établissement.

De quels moyens humains disposez-vous dans l'académie pour lutter contre le harcèlement ?

Nous comptons dix personnes référentes sur le thème du harcèlement, deux par département. Et depuis le mois de septembre, 125 personnes ont été formées pour repérer et traiter les situations de harcèlement. Nous avons également des partenaires sur le terrain comme la Maison des adolescents, le CHU, le CHR... Je rappelle également que deux numéros de téléphone sont à la disposition des élèves et des familles : le 30 20 pour le harcèlement scolaire et le 0 800 200 000 pour le cyber-harcèlement.

Certaines associations, comme les Motards contre le harcèlement, organisent des actions à la sortie des établissements scolaires (ci-dessus). Qu'en pensez-vous ?

Les interventions spontanées émanant de la société civile ont le mérite d'attirer l'attention sur certaines situations. Tant qu'elles sont organisées dans le respect de tous, nous n'y voyons rien à redire. Elles sont complémentaires aux efforts que nous menons dans les établissements.

Propos recueillis par Jean-Philippe GAUTIER.



DR.